



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 75 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Plan des conférences: rapport du Secrétaire général</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	
<i>Point 77 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	
<i>Point 81 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Questions relatives au personnel:</i>	
a) <i>Composition du Secrétariat: rapport du Secrétaire général;</i>	
b) <i>Autres questions relatives au personnel</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	1
<i>Point 74 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1967</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	
<i>Point 80 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (fin)</i>	7
<i>Point 10 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation</i>	8
<i>Achèvement des travaux de la vingt et unième session</i>	8
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation</i>	17
<i>Clôture de la session</i>	17

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAQ
 (Afghanistan).

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR

Plan des conférences: rapport du Secrétaire général
 RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6629)

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions
 RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6630)

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au personnel:
 a) Composition du Secrétariat: rapport du Secrétaire général;
 b) Autres questions relatives au personnel

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
 (A/6605 ET CORR.1)

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1967

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6631)

M. Silveira da Mota (Brésil), rapporteur de la Cinquième Commission, présente les rapports de la Commission et déclare ce qui suit:

1. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): Dans son rapport sur le plan des conférences [A/6629, par. 11] la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note, en l'approuvant, du programme des réunions reproduit dans le rapport du Secrétaire général [A/6437 et Corr.1 et 2] ainsi que des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires contenues dans le vingt-septième rapport du Comité à l'Assemblée générale [A/6575].

2. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution [A/6629, par. 12] portant création d'un comité des conférences, composé de 15 Etats Membres, qui seraient désignés par le Président de l'Assemblée générale sur la base d'une répartition géographique suffisamment équitable.

3. Dans son rapport sur le barème des quotes-parts, la Cinquième Commission a approuvé [A/6630, par. 9] les contributions proposées pour l'Indonésie au titre des exercices 1965 et 1966, et a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution [*ibid.*, par. 11] concernant les quotes-parts applicables en 1966 et 1967 aux Etats devenus Membres de l'Organisation dans le courant de 1966 ainsi que les contributions proposées pour l'Indonésie au titre des exercices 1966 et 1967.

4. Dans son rapport sur les questions relatives au personnel, la Cinquième Commission a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter [A/6605, Corr.1, par. 36] deux projets de résolution concernant la composition du Secrétariat. Le rapport recommande en outre [*ibid.*, par. 35] à l'Assemblée générale de prendre certaines mesures ayant trait: premièrement, au remboursement aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui sont ressortissants amé-

ricains de la différence entre le montant de l'impôt de sécurité sociale dont ils sont redevables du fait qu'ils sont au service de l'Organisation des Nations Unies et le montant qu'ils auraient à acquitter s'ils étaient au service d'un employeur assujetti à l'impôt; deuxièmement, à l'extension du bénéfice de l'assurance-maladie aux fonctionnaires prenant leur retraite ou frappés d'invalidité ainsi qu'aux personnes à leur charge; troisièmement, aux amendements apportés au Règlement du personnel entre le 1er septembre 1965 et le 31 août 1966.

5. Enfin, dans son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 1967, la Cinquième Commission recommande [A/6621, par. 94] à l'Assemblée générale d'adopter six projets de résolution portant sur cette même question.

6. La Cinquième Commission espère que l'Assemblée générale donnera son assentiment général aux projets de résolution et de recommandation qu'elle lui a présentés sur ces quatre points de l'ordre du jour.

En application de l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé que les rapports de la Cinquième Commission ne seront pas discutés.

7. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision qui vient d'être prise, les interventions concernant les rapports de la Cinquième Commission se borneront aux explications de vote.

8. L'Assemblée générale se prononcera en premier lieu sur le rapport de la Cinquième Commission relatif au point 75 de l'ordre du jour. La Cinquième Commission recommande l'adoption d'un projet de résolution [A/6629, par. 12]. Si personne ne demande de vote, puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution sans opposition?

Le projet de résolution est adopté sans opposition.

9. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à prendre acte de la décision de la Cinquième Commission figurant au paragraphe 11 du document A/6629. En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée prend acte de ce paragraphe.

L'Assemblée générale prend acte de la décision de la Cinquième Commission.

10. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Au paragraphe 3 du dispositif de la résolution qui vient d'être adoptée, l'Assemblée générale prie le Président de l'Assemblée de désigner, sur la base d'une répartition géographique suffisamment équitable, les 15 Etats Membres qui rempliront leurs fonctions au Comité pendant trois ans. Je vais donc désigner les Etats qui siégeront au Comité le plus rapidement possible et prierai le Secrétaire général de bien vouloir en informer les Membres. Nous passons maintenant au projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au sujet du point 77 de l'ordre du jour [A/6630, par. 11].

11. Etant donné que la Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution à l'unanimité, puis-je considérer que l'Assemblée générale l'adopte également à l'unanimité?

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

12. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point suivant est le point 81 de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives au personnel".

13. M. HOVEYDA (Iran): J'ai demandé la parole pour donner quelques explications au sujet du projet de résolution A [A/6605, par. 36]. Lorsque ce projet est venu devant la Cinquième Commission, ses auteurs étaient les délégations de l'Afghanistan, du Cameroun, de la Hongrie et ma propre délégation. Depuis son adoption par la Cinquième Commission, des pourparlers ont eu lieu entre les auteurs et divers groupes. Quelques délégations ont proposé un léger changement au septième alinéa du préambule. Les auteurs ont accepté cette modification et je me permettrai de vous en donner lecture d'abord en anglais, puisque l'original du projet était rédigé dans cette langue, puis en français dans une traduction que je vais proposer personnellement. Il s'agit d'enlever, dans le texte anglais, les mots "semi-permanent contracts" et de les remplacer par les mots "fixed-term contracts of longer duration". Le début de l'alinéa 7 du préambule se lirait donc de la manière suivante:

"Recognizing the need for a large proportion of permanent contracts and fixed-term contracts of longer duration ..."

En français, l'alinéa se lirait ainsi:

"Reconnaissant qu'une proportion importante de contrats permanents ou de contrats non permanents d'une durée plus longue est nécessaire ..."

14. En proposant ce léger changement au texte du projet de résolution A, je peux dire, au nom des délégations que j'ai citées au début de mon intervention, que nous espérons que l'Assemblée générale voudra bien adopter ce texte à l'unanimité.

15. M. KILLION (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: L'intention des auteurs de la Charte des Nations Unies, telle qu'elle ressort des dispositions du Chapitre XV, est manifestement de confier au Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'exécutif, le soin de constituer un secrétariat international apte à remplir les tâches de l'Organisation. Partant le Secrétaire général s'est également vu conférer, à condition de respecter certains principes directeurs généraux, le droit de choisir les fonctionnaires dont il a besoin selon les critères qu'il juge appropriés.

16. La constitution d'un organisme de travail à l'aide de fonctionnaires venant de plus de 100 pays différents — et devant également être choisis selon des considérations relatives à la répartition géographique — met le Secrétaire général aux prises avec des difficultés de recrutement infiniment plus complexes que celles qui existent dans n'importe quelle autre organisation publique ou privée dans le monde.

17. La politique fondamentale de mon gouvernement pour ce qui est de la composition du Secrétariat a toujours été, premièrement, d'affirmer que le Secrétaire général a pour prérogative de recruter son personnel en toute indépendance et, deuxièmement, de s'abstenir de lui compliquer la tâche en cherchant à restreindre son droit d'engager un personnel com-

pétent, efficace et de la plus haute intégrité, en quelque lieu et à quelques conditions qu'il juge appropriés.

18. Il est évident que, pour des raisons de continuité et d'efficacité, les travaux de l'ONU doivent être poursuivis d'année en année, par un groupe dévoué et compétent d'hommes et de femmes. Si le Secrétaire général veut attirer des fonctionnaires qui soient à la hauteur de la tâche, il est indispensable qu'il puisse leur offrir la possibilité de faire carrière, ainsi que la sécurité et les avantages propres à les inciter à s'engager aussi. Etant donné les conditions actuelles du marché du travail pour les cadres, nous devons être réalistes. De toute évidence, il faudra toujours engager un certain nombre, d'ailleurs assez faible, de fonctionnaires pour une durée déterminée, étant donné que les tâches qu'ils ont à accomplir sont, par leur nature même, précises et limitées dans le temps. De plus, il est impossible à certains pays en voie de développement de mettre les services de leurs fonctionnaires à la disposition de l'ONU pendant plus de quelques années de suite.

19. La souplesse s'impose ainsi que l'ont si éloquemment démontré les longs débats qui ont eu lieu à la Cinquième Commission depuis plusieurs années. Mais, si nous admettons qu'à tout moment le quart environ des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs peuvent être engagés pour une durée déterminée, nous avons certainement fait une part raisonnable aux considérations légitimes qui entrent en jeu.

20. La délégation des Etats-Unis, comme les délégations de nombreux autres pays, s'est employée pendant plusieurs jours, à la Cinquième Commission, à aider les délégations de l'Iran, de l'Afghanistan et du Cameroun à mettre au point un projet de résolution constructif tenant compte des problèmes et des objectifs légitimes des pays qui ne peuvent détacher leur personnel auprès de l'Organisation des Nations Unies à titre permanent, mais qui, néanmoins, ont le droit de s'attendre à être équitablement représentés au Secrétariat. Toute en éprouvant certaines réserves quant à l'opportunité d'un tel projet de résolution, nous étions néanmoins disposés à voter en faveur du texte qui avait été présenté par écrit à la Cinquième Commission avant l'amendement oral qui tendait à ajouter les mots "ou semi-permanents" dans le préambule. Ma délégation a estimé que les membres de la Cinquième Commission n'avaient pas eu le temps d'étudier l'amendement proposé ou de consulter le représentant du Secrétaire général et qu'il aurait fallu que la motion soit présentée par écrit et distribuée aux membres de la Commission.

21. Il n'existait aucune définition précise de l'expression "contrats semi-permanents" au moment où la Commission a été appelée à approuver ladite formule, et, à ce jour, celle-ci reste vague et obscure. L'introduction d'une formule ambiguë dans une résolution destinée à servir de guide au Secrétaire général pour une question capitale d'administration ne peut, à notre avis, apporter aucun élément positif. C'est pourquoi ma délégation s'est vue contrainte de voter contre l'amendement au moment où il a été mis aux voix à la Cinquième Commission.

22. Mais, puisque le représentant de l'Iran a proposé de supprimer l'expression "contrats semi-

permanents" et de la remplacer par les mots "contrats non permanents d'une durée plus longue", ma délégation est maintenant disposée à voter en faveur de cet amendement et du projet de résolution dans son ensemble. Nous félicitons très vivement les auteurs d'avoir proposé cette modification éminemment raisonnable et réaliste, qui est conforme aux principes de la Charte des Nations Unies.

23. M. KOULEBYAKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique voudrait expliquer brièvement sa position à l'égard du projet de résolution concernant la question du personnel [A/6605 et Corr.1, par. 20 à 25, 36] adopté à la Cinquième Commission, ainsi qu'en ce qui concerne la modification proposée aujourd'hui par un des auteurs de ce projet de résolution, M. Hoveyda, représentant de l'Iran.

24. Comme on le sait, la délégation de l'Union soviétique a appuyé dès le début ce projet de résolution de quatre délégations, étant donné que non seulement il réclame l'application intégrale et aussi rapide que possible du principe inscrit dans la Charte des Nations Unies, de la répartition géographique équitable des postes du Secrétariat de l'ONU, mais montre la façon concrète d'atteindre cet objectif: augmentation du nombre des contrats temporaires, et, par voie de conséquence, réduction du nombre des contrats permanents ou à vie, et préférence accordée dans le recrutement aux citoyens de pays insuffisamment représentés au Secrétariat de l'ONU.

25. Reportons-nous à la Charte des Nations Unies. Il est dit au paragraphe 3 de l'Article 101: "La considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible."

26. Voilà les deux principes qui sont énoncés au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. Ou bien nous avons établi cette charte pour l'appliquer, ou bien nous l'avons établie pour la violer. Opposer ces deux principes ne peut qu'entraîner une violation de la Charte, car ils constituent ensemble un tout indivisible — le paragraphe 3 de l'Article 101 — et ce n'est qu'ensemble qu'ils servent l'objectif poursuivi par l'inclusion de ce paragraphe 3 de l'Article 101 dans la Charte.

27. A la Cinquième Commission, les délégations ont effectué un travail considérable afin de créer, à l'intention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les meilleures conditions pour l'application de ce paragraphe de l'Article 101 de la Charte de l'ONU, étant donné que, pendant des années, on n'a pas appliqué le deuxième point dudit paragraphe et que, en ce moment encore, il y a des régions du monde qui sont insuffisamment représentées au Secrétariat de l'ONU. De nombreuses délégations, et notamment les représentants des pays socialistes de l'Europe orientale et de l'Union soviétique, ont souligné dans leurs interventions la nécessité de résoudre ce problème.

28. Mais cette interprétation, la seule possible, du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations

Unies n'arrange pas tout le monde. J'ai été étonné récemment de lire dans un des suppléments du New York Times du dimanche un article de M. Plimpton, diplomate américain connu et homme très respectable, où il essayait d'opposer ces deux principes. Or, ces principes sont inopposables et c'est ce qu'a confirmé la Cinquième Commission en adoptant la résolution présentée aujourd'hui dans le rapport de ladite Commission.

29. Au cours du débat à la Cinquième Commission, de nombreuses délégations ont montré de façon convaincante que la sélection du personnel de l'ONU sur la base du principe de la répartition géographique équitable ne nuit nullement à l'efficacité et à la compétence de ce personnel et que les deux critères peuvent être respectés simultanément comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

30. On a également montré au cours de la discussion qu'il n'était pas nécessaire à l'efficacité et à la stabilité des travaux du Secrétariat de s'appuyer de préférence sur le système des contrats permanents, c'est-à-dire en fait des contrats à vie. La stabilité et l'efficacité des travaux de l'ONU peuvent être assurées avec un succès égal, parfois avec plus de succès, par des contrats de durée moyenne de cinq à 10 ans, surtout lorsqu'on considère que pour occuper les postes supérieurs de l'ONU on recrute en général des personnes qui ont de 45 à 50 ans.

31. L'idée d'inclure ce genre de contrats dans le schéma général de la sélection du personnel du Secrétariat de l'ONU a été suggérée par diverses délégations. Certaines ont appelé ces contrats "semi-permanents", d'autres les ont appelés "contrats à moyen terme". A ce propos, le Directeur du personnel, sir Alexander Mac Farquhar, parlant des mérites respectifs des trois types de contrat, a utilisé les deux expressions: contrats semi-permanents et contrats à moyen terme.

32. Se fondant sur l'opinion qui s'est fait jour à la Commission en faveur de la reconnaissance de l'importance de ce genre de contrats dans le système de sélection du personnel de l'ONU en vue d'alléger la tâche du Secrétaire général à cet égard, un certain nombre de délégations ont préconisé l'inclusion de ce principe dans le projet de résolution soumis à l'examen de la Commission.

33. M. Todorov, représentant de la Bulgarie et vice-président de la Cinquième Commission, a proposé de compléter en conséquence le projet de résolution. Les délégations qui ont appuyé cet amendement ont estimé qu'il aiderait à éliminer certaines contradictions qui existaient dans le projet de résolution des quatre puissances, dans le dispositif duquel il était proposé d'augmenter le nombre des contrats temporaires alors que le préambule recommandait en fait de maintenir un nombre important de contrats permanents.

34. Comme on le sait, la grande majorité des membres de la Commission — 84 délégations — a appuyé le projet de résolution sous sa forme définitive à la Cinquième Commission. Après l'adoption de ce projet de résolution, le représentant du Secrétariat de l'ONU a émis l'opinion que l'expression "contrats semi-permanents" n'était pas très heureuse

du point de vue des dispositions et règlements administratifs existants. A mon sens, cette question relève plus de la sémantique que des dispositions ou règlements administratifs.

35. Néanmoins, un certain nombre de délégations ont demandé que l'on adopte une autre expression dans cet alinéa de la résolution et le représentant de l'Iran a proposé aujourd'hui que l'on remplace l'expression "contrats semi-permanents" par une expression qui, dans la traduction de l'original français de la résolution, donne quelque chose comme "contrats non permanents de longue durée".

36. La délégation soviétique, fidèle à sa tradition en Cinquième Commission qui consiste à créer un esprit de compréhension mutuelle, un esprit de collaboration et de travail en commun pour alléger la tâche du Secrétaire général, est prête à tenir compte de ces observations dans le cadre de sa position de compromis. On sait qu'à la Cinquième Commission la délégation soviétique a accepté le libellé du dernier alinéa du préambule tel qu'il avait été modifié par la délégation bulgare en tant que solution du compromis. Nous sommes disposés à aller un peu plus loin pour surmonter les difficultés administratives que, nous explique-t-on, suscite le libellé adopté par la Cinquième Commission.

37. La délégation soviétique votera donc pour le projet de résolution dans son ensemble, avec l'amendement proposé par le représentant de l'Iran.

38. La délégation soviétique estime que le projet de résolution constitue un progrès important vers la reconnaissance du fait que la stabilité et l'efficacité de l'ONU doivent être assurées non seulement par des contrats permanents, mais aussi par des contrats de durée moyenne de l'ordre de cinq à 10 ans qui, dans de nombreux cas, sont la forme de contrat la plus utile du point de vue des intérêts de notre organisation. En effet, on ne saurait admettre que les postes du Secrétariat soient monopolisés par les ressortissants d'un seul pays, les Etats-Unis d'Amérique, qui résident en permanence dans ce pays d'Amérique et qui se soucient peu finalement de travailler à l'Organisation des Nations Unies ou à l'Union Carbide. Ils vivent dans le pays même et n'ont pas besoin de s'expatrier pour travailler à l'Organisation des Nations Unies. Les citoyens des autres pays sont privés de cet avantage.

39. En ce qui concerne la question de la compétence, il ne faut pas oublier, comme nous l'avons déjà dit à nos collègues américains, que les choses évoluent. Dans nombre de pays, notamment en Europe orientale, en Union soviétique et dans les pays en voie de développement, une nouvelle génération a grandi, des cadres de valeur se sont formés, auxquels on peut faire appel pour travailler au Secrétariat de l'ONU.

40. En ce qui concerne l'Union soviétique, le cas paradoxal s'est produit où des représentants du Secrétaire général, venus en Union soviétique pour recruter des cadres pour le Secrétariat, ont trouvé des éléments qu'il était dommage, selon eux, de détourner de leur travail en Union soviétique pour les envoyer au Secrétariat de l'ONU, tant étaient élevées leurs qualifications.

41. Nous espérons que le projet de résolution à l'examen aidera dans une large mesure le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à évaluer la situation en ce qui concerne la durée du service des fonctionnaires du Secrétariat et lui permettra de surmonter le préjugé qui subsistait jusqu'à ces derniers temps à l'égard de tout contrat qui n'était pas permanent, c'est-à-dire à vie. Nous espérons que ce préjugé a maintenant disparu et que l'on appliquera le plus tôt possible la disposition de la Charte prévoyant le recrutement du personnel sur la base du principe de la répartition géographique équitable des postes.

42. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Les représentants qui avaient demandé à faire des déclarations sur ce point de l'ordre du jour ont tous parlé. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à expliquer leur vote.

43. **M. DEVENDRA** (Népal) [traduit de l'anglais]: Pour ce qui est de la composition du Secrétariat, les plaintes ont, en règle générale, porté sur le fait que, lors du recrutement de fonctionnaires dans les pays en voie de développement insuffisamment représentés, on ne se soit pas suffisamment attaché à déterminer le nombre de postes à attribuer à chaque pays, non plus que la classe des postes par rapport à leur nombre.

44. La délégation du Népal note avec satisfaction que la Cinquième Commission s'est penchée particulièrement sur cette question cette année et qu'elle a décidé de prier le Secrétaire général de l'étudier. Ma délégation espère que les conclusions de l'étude du Secrétaire général s'avéreront utiles et permettront l'établissement de directives précises pour le recrutement des fonctionnaires dans les pays en voie de développement insuffisamment représentés, notamment pour les postes élevés.

45. Ma délégation sera heureuse de voter pour le projet de résolution relatif à la composition du Secrétariat, recommandé par la Cinquième Commission parce qu'elle estime que son adoption constituera un pas dans la bonne direction.

46. **M. SOLTYSIAK** (Pologne) [traduit de l'anglais]: Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement au cours des 10 ou 12 dernières années où le nombre des contrats permanents a commencé à l'emporter, la délégation polonaise s'est élevée, avec d'autres, contre la tendance à transformer le Secrétariat en une espèce d'"institution". Le Secrétariat doit être un organisme vivant, vraiment international, tout aussi dynamique que le restant de l'Organisation.

47. Pour cela, le Secrétariat doit laisser entrer les idées nouvelles. Cela n'est possible qu'avec l'arrivée de nouveaux éléments venant de tous les coins du monde, et appartenant à des civilisations et à des cultures diverses, possédant une expérience et des connaissances variées et représentant tous les systèmes sociaux. La présence d'un trop grand nombre de fonctionnaires recrutés au moyen de contrats permanents rend la réalisation de cet objectif quasiment impossible. La délégation polonaise est convaincue que toutes ces conditions pourraient être remplies au

Secrétariat si les fonctionnaires recevaient des contrats d'une durée déterminée plus ou moins longue.

48. On pourrait conserver les contrats permanents pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs qui occupent des postes exigeant des qualifications spéciales: rédacteurs de comptes rendus, interprètes, spécialistes, etc. Comme l'a souligné la délégation polonaise à diverses occasions à la Cinquième Commission, il a été possible de recruter, depuis cinq ans, des fonctionnaires dans les pays nouvellement créés et insuffisamment représentés pour deux raisons: tout d'abord, parce que de nombreux Etats Membres ont insisté sur la nécessité de limiter le nombre des contrats permanents par rapport aux contrats de durée déterminée et, deuxièmement, parce que le Secrétaire général et le Service du personnel se sont efforcés ensemble de remédier à la situation existante au Secrétariat.

49. Grâce à ces facteurs, la situation s'est bien améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, ma délégation a décidé de voter pour le projet de résolution figurant dans le rapport A/6605 et Corr.1, par. 36, tel qu'il a été amendé par le représentant de l'Iran au nom des auteurs initiaux du projet de résolution, bien qu'elle ne soit pas pleinement satisfaite du paragraphe 1 du dispositif, qui dispose qu'à titre de mesure temporaire et dans les conditions actuelles une augmentation du recrutement sur la base de contrats de durée déterminée est susceptible d'aider à la réalisation d'une répartition géographique équilibrée.

50. La délégation polonaise est convaincue que la réalisation d'une répartition géographique équilibrée des postes du Secrétariat et que l'accomplissement, dans les meilleures conditions possibles, des tâches confiées au Secrétariat ne seront possibles que si le Secrétariat est composé essentiellement de fonctionnaires engagés pour une durée déterminée.

51. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolution [A/6605 et Corr.1, par. 36]. L'Assemblée se prononcera en premier lieu sur les projet de résolution A. Un amendement a été déposé par le représentant de l'Iran. Avant de le mettre aux voix, je demanderai au Sous-Secrétaire de bien vouloir en donner lecture afin d'éviter toute confusion.

52. **M. NARASIMHAN** (Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale) [traduit de l'anglais]: Je crois comprendre que l'amendement de l'Iran vise à remplacer, au septième alinéa du projet de résolution A, les mots "ou semi-permanents" par les mots "ou de contrats non permanents d'une durée plus longue". Le septième alinéa se lit donc comme suit:

"Reconnaissant qu'une proportion importante de contrats permanents ou de contrats non permanents d'une durée plus longue est nécessaire à la stabilité de et à l'efficacité du Secrétariat, et notant la déclaration faite par le Secrétaire général au paragraphe 14 de son rapport".

53. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je vais d'abord mettre aux voix l'amendement.

Par 110 voix contre zéro, l'amendement est adopté.

54. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets maintenant aux voix le projet de résolution A tel qu'il a été modifié.

Par 110 voix contre zéro, le projet de résolution A est adopté.

55. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets maintenant aux voix le projet de résolution B. L'utilisation du dispositif électronique a été demandée.

Le vote est enregistré électroniquement.

Votent pour: Albanie, Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, El Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haiti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jordanie, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Iles Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: Afghanistan, Australie, Indonésie, Japon, Kenya, Thaïlande, République-Unie de Tanzanie, Zambie.

Par 102 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution B est adopté^{1/}.

56. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'invite les membres de l'Assemblée à prendre acte de la décision de la Cinquième Commission [A/6605 et Corr.1, par. 35]. En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale prend acte de ce paragraphe.

L'Assemblée générale prend acte de la décision de la Cinquième Commission.

57. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous avons achevé l'examen du point 81 de l'ordre du jour. Nous allons maintenant aborder le point 74.

58. M. KOULEBYAKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique a exposé en détail sa position en ce qui concerne le projet de budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1967 aux séances de la

Cinquième Commission. Nous nous contenterons donc d'une brève explication de vote.

59. La délégation soviétique note avec une inquiétude profonde que le budget des Nations Unies continue à s'accroître rapidement. La somme totale des dépenses pour 1967, qui dépasse 130 millions de dollars [A/6631, par. 94, projet de résolution I], en témoigne avec éloquence.

60. Nous sommes convaincus que le projet de budget dans son ensemble pourrait être considérablement réduit en appliquant systématiquement une politique de stricte économie des moyens financiers de l'ONU, ainsi que l'ont dit de nombreuses délégations à la Cinquième Commission.

61. Il convient de noter que, comme auparavant, une part importante des dépenses servent au fonctionnement du Secrétariat de l'ONU, qui, à notre avis, est beaucoup trop grand, alors que, par une meilleure organisation des services, la simplification de sa structure encombrante, l'élimination des doubles emplois inutiles, on pourrait réaliser une réduction importante des dépenses sans que l'activité normale de l'ONU s'en ressente. C'est dans ce sens précisément qu'il fallait faire porter l'effort majeur de réduction des dépenses, mais cela n'a pas été fait.

62. Les crédits demandés au chapitre 3 et dans plusieurs autres chapitres continuant à être injustifiablement élevés, la délégation soviétique a été obligée de voter contre l'approbation des dépenses au titre du chapitre 3 et elle s'est abstenue lors du vote sur un certain nombre d'autres chapitres lors de l'examen de cette question à la Cinquième Commission.

63. La délégation soviétique note avec regret que le budget pour 1967 comprend à nouveau des affectations illégales pour le financement d'activités entreprises soit en violation de la Charte des Nations Unies, soit sans aucune nécessité. Parmi ces dépenses figure le remboursement des obligations que l'ONU a émises pour couvrir les frais des opérations des Nations Unies au Moyen-Orient et au Congo, ainsi que les dépenses concernant une série de missions spéciales, le Service mobile de l'ONU, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, le cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée, etc.

64. L'Union soviétique a proposé à plusieurs reprises d'exclure tous ces postes du budget de l'ONU, sans que cela ait été fait jusqu'ici. Ces postes sont inclus d'année en année au budget ordinaire de l'Organisation, et l'on comprendra que l'Union soviétique ne puisse accepter cette pratique.

65. Compte tenu de ces considérations, la délégation soviétique a dû voter contre l'approbation des dépenses au titre des chapitres 12, 16 et 17 et, en 1967 comme les années précédentes, l'Union soviétique ne versera pas de contributions pour couvrir les dépenses en question, à savoir les dépenses concernant la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, le cimetière de Corée, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, le Service mobile de l'ONU et le remboursement des obligations émises par l'ONU et le paiement des intérêts y afférents.

^{1/} Par suite d'une défaillance du dispositif électronique, le vote affirmatif de la République arabe unie n'a pas été enregistré.

66. La délégation soviétique juge également nécessaire de déclarer qu'elle n'est pas d'accord avec l'inclusion dans le budget ordinaire de l'Organisation de dépenses relatives à des activités d'assistance technique, cette sorte de financement de l'assistance technique menant à une dispersion inutile des ressources, à des doubles emplois et à des dépenses administratives excessives.

67. Afin d'assurer l'utilisation correcte des spécialistes et des ressources des pays socialistes, l'Union soviétique versera la part de sa contribution qui correspond aux dépenses prévues aux chapitres 13, 14 et 15 du budget au compte de l'Organisation des Nations Unies à la Banque du commerce extérieur de l'URSS, en monnaie soviétique.

68. Suivant ces considérations, la délégation soviétique proteste contre l'approbation des crédits demandés aux chapitres 13, 14 et 15 du projet de budget.

69. Quelques observations sur les projets de résolution contenus dans le document A/6631: nous voterons contre le projet de résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1967 [*ibid.*, par. 94, projet de résolution II], qui donne le droit au Secrétariat des Nations Unies de dépenser jusqu'à 10 millions de dollars pour des mesures de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

70. La délégation soviétique s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution tendant à fixer le Fonds de roulement à 40 millions de dollars en 1967 [*ibid.*, par. 94, projet de résolution III]. Nous estimons qu'il est injustifié de porter le Fonds de roulement de 25 à 40 millions de dollars et que cela n'est pas dicté par les besoins réels de l'Organisation.

71. Conformément à la position qu'elle vient d'exposer, la délégation soviétique s'abstiendra lors du vote sur les projets de résolution portant approbation du budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1967 et fixant le montant du Fonds de roulement, et votera contre le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires.

72. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale va maintenant passer au vote des projets de résolution qui lui sont soumis par la Cinquième Commission [A/6631, par. 94]. Le projet de résolution I est composé de trois sections: la section A concerne les crédits ouverts pour l'exercice 1967; la section B concerne les prévisions de recettes pour l'exercice 1967 et la section C concerne l'exécution du budget de l'exercice 1967.

La section A du projet de résolution I est adoptée par 95 voix contre une avec 14 abstentions.

La section B du projet de résolution I est adoptée par 109 voix contre zéro avec une abstention.

La section C du projet de résolution I est adoptée par 96 voix contre zéro avec 14 abstentions.

Le projet de résolution II est adopté par 96 voix contre 10 avec 4 abstentions.

Le projet de résolution III est adopté par 97 voix contre zéro avec 12 abstentions.

Le projet de résolution IV est adopté par 95 voix contre zéro avec 14 abstentions.

Le projet de résolution V est adopté par 109 voix contre zéro avec une abstention.

Le projet de résolution VI est adopté par 107 voix contre zéro avec une abstention.

73. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le paragraphe 76 du document A/6631 contient une décision de la Cinquième Commission concernant les obligations émises par l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prendra note de ce paragraphe?

L'Assemblée générale prend note de la décision de la Cinquième Commission.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (fin*)

74. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Il y a une autre question concernant la Cinquième Commission à propos de laquelle j'aimerais donner quelques renseignements aux membres de l'Assemblée. L'Assemblée générale a adopté, au titre du point 80 de son ordre du jour, la résolution 2150 (XXI), approuvant le rapport du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que les recommandations qui y figurent.

75. Le paragraphe 67 du rapport [A/6343] contient des recommandations du Comité ad hoc d'experts concernant notamment la création d'un corps d'inspection. La partie D du sous-alinéa b de ce paragraphe se réfère dans les termes suivants à la composition et au recrutement de ce corps d'inspection:

"Le corps d'inspection devrait se composer d'un nombre très restreint — huit au maximum — d'inspecteurs choisis parmi les membres des corps de contrôle ou d'inspection nationaux ou parmi des personnes possédant des qualifications analogues, en raison de leur connaissance particulière des questions administratives et financières sur le plan national ou international. Le Président de l'Assemblée générale établirait, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable, une liste de pays, dont chacun serait prié de présenter la candidature d'un ou de préférence de plusieurs candidats. Les inspecteurs seraient nommés pour une durée initiale de quatre ans par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, après consultation des autres membres du Comité administratif de coordination. Les inspecteurs ne devraient être nommés à aucun poste des secrétariats des organismes des Nations Unies avant l'expiration d'un délai minimum de trois ans après l'achèvement de leurs fonctions."

76. Conformément à ces recommandations, j'ai établi une liste de pays appelés à faire partie du corps d'inspection et j'ai présenté cette liste au Secrétaire général en lui demandant de bien vouloir la porter à la connaissance des membres de l'Organisation des Nations Unies, en temps voulu.

*Suite de la 1458ème séance.

77. Je me suis donc acquitté de la tâche qui m'avait été confiée par l'Assemblée générale.

78. Nous en avons maintenant terminé avec les points examinés par la Cinquième Commission.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation

79. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Un point reste inscrit à notre ordre du jour, mais il n'appelle pas de décision particulière de la part de l'Assemblée générale, je veux parler du point 10. S'il n'y a pas d'objection, je propose donc que l'Assemblée générale prenne note du rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation.

L'Assemblée générale prend note du rapport annuel du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation.

Achèvement des travaux de la vingt et unième session

80. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée a achevé l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour de la vingt et unième session, à l'exception des deux derniers.

81. Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont exprimé le souhait de prendre la parole à ce stade.

82. **M. MOHALE** (Lesotho) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai le plaisir, en tant que président du groupe africain, de vous adresser nos sincères remerciements et de vous exprimer notre gratitude pour les services que vous avez rendus à cette organisation ainsi qu'au monde par votre infatigable dévouement à la cause de l'humanité pendant cette vingt et unième session de l'Assemblée générale que vous avez présidée. Les nations du monde se souviendront longtemps avec reconnaissance de l'œuvre que vous avez accomplie au cours de votre mandat. Bien que cette charge s'accompagne de responsabilités qui sont lourdes et parfois physiquement épuisantes, vous avez fait preuve dans toutes les circonstances de force, de perspicacité et d'une extrême patience.

83. Pour certains d'entre nous cette session sera particulièrement mémorable. Ma délégation de même que celles du Botswana et de la Barbade ont eu la chance d'être admises à cette assemblée alors que vous la présidiez. L'indépendance de nos pays n'a pas été acquise grâce à nos seuls efforts, nous la devons aussi à l'appui et aux encouragements de cette organisation.

84. Tous ici et moi-même n'avons pas manqué d'être frappés par le sérieux avec lequel, sous votre sage direction, cette assemblée a examiné les cas où les droits de l'homme de la majorité ne sont pas pleinement respectés. Nous espérons que les paroles qui ont été prononcées au cours de cette session ne seront pas vaines et que les résolutions adoptées ne resteront pas lettre morte.

85. Il ne m'est pas possible, vu le temps qui m'est imparti, de passer en revue toutes les questions importantes qui ont été étudiées au cours de cette

session. Nous savons tous quels sont les domaines où nous avons réussi. Nous connaissons aussi ceux pour lesquels nous ne sommes parvenus à aucune solution. Mais même lorsque nous avons échoué nous avons au moins tenté quelque chose; et — c'est précisément ce qui a été remarquable au cours de cette session — nous nous sommes résolument efforcés de résoudre les problèmes qui se posent à nous même lorsque nos points de vue étaient si différents que nous n'avons pu parvenir à tomber d'accord.

86. Votre présence à la présidence a été dans un sens un nouvel acte de foi et d'espérance en l'avenir de l'Organisation. Nous vous sommes personnellement reconnaissants qu'il en ait été ainsi.

87. Nous espérons sincèrement que vous poursuivrez ces efforts de conciliation, que vous explorerez toutes les voies pouvant conduire à une solution, que vous voyagerez autant qu'il le faudra et que vous aurez des entretiens avec le plus grand nombre de personnes possible, si cela doit favoriser la paix à laquelle nous aspirons tous.

88. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général, les vice-présidents, les présidents des diverses commissions ainsi que les membres du Secrétariat qui ont contribué par leur travail au succès de cette session.

89. **U SOE TIN** (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur d'être appelé, en tant que président du groupe des Etats asiatiques représentés à cette assemblée, à m'adresser à vous, un compatriote, à l'occasion de la clôture de cette session. Permettez-moi, au nom des délégations asiatiques ainsi qu'au nom de la délégation yougoslave, qui a demandé à s'associer à nous, de vous adresser nos sincères félicitations pour la manière capable et efficace dont vous avez dirigé les travaux de la présente session.

90. A ce stade j'aimerais, Monsieur le Président, rappeler qu'au début de la session vous avez, ici même, exprimé l'espoir que l'Assemblée se laisserait guider par la voie de la raison de sorte que, plus tard, elle puisse être connue sous le nom d'Assemblée de la raison.

91. En dépit des remous de la conjoncture internationale, cette session a réussi à dompter les éléments qu'elle devait affronter, faisant d'importants pas en avant non seulement dans les domaines économiques, sociaux et humanitaires, mais aussi dans le domaine du désarmement, y compris de la non-prolifération des armes atomiques, et dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique — questions importantes pour l'avenir de l'humanité. Cela est dû en grande partie, Monsieur le Président, à votre sens positif, à la compréhension que vous avez des affaires internationales, à votre modération, à votre esprit de conciliation ainsi qu'à la sagesse et à l'intelligence avec laquelle vous avez veillé à ce que nous ne nous laissions pas entraîner par ces remous qui tendent à nous diviser. Les délégations des Etats asiatiques ainsi que la Yougoslavie vous en sont profondément reconnaissants et tiennent à vous en féliciter très sincèrement et très chaleureusement.

92. Au nom des Etats asiatiques et de la Yougoslavie, je tiens aussi à exprimer notre profonde grati-

tude à notre vénéré secrétaire général U Thant pour avoir accepté de répondre aux appels quasi unanimes qui lui parvenaient des Nations Unies et du dehors en acceptant de continuer à lutter avec dévouement et persévérance pour la paix et pour la compréhension et la coopération internationales, en restant à son poste.

93. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer la sincère gratitude des Etats asiatiques et de la Yougoslavie aux sous-secrétaires et à tous les membres du Secrétariat sans le dévouement desquels nous n'aurions pas pu remplir nos tâches.

94. Enfin, au nom des délégations asiatiques et de la Yougoslavie, je me permets de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général, aux sous-secrétaires et aux membres du Secrétariat, nos meilleurs vœux de bonheur et de succès pour l'avenir.

95. M. ORTIZ SANZ (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Au moment où la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies va prendre fin, j'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à vous exprimer, au nom des républiques d'Amérique latine qui m'ont fait l'honneur de me choisir comme porte-parole, les sentiments de reconnaissance et de respect que nous éprouvons envers vous en cet instant où nous arrivons au terme de nos travaux.

96. Certes, ces sentiments existaient depuis longtemps déjà, pendant toutes les années où nous avons été témoins du dévouement et de l'abnégation que vous avez toujours mis au service de la réalisation des objectifs des Nations Unies, mais il est indéniable que l'autorité, l'équanimité et la compétence professionnelle avec lesquelles vous avez présidé les débats qui prennent fin aujourd'hui vous ont acquis ainsi qu'à l'Afghanistan les titres d'un service éminent qui appelle une reconnaissance particulière.

97. Je vais à présent parler de l'événement que l'Amérique latine considère comme un succès retentissant de la présente session, à savoir la réélection pour un deuxième mandat de U Thant au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. A un moment crucial de l'histoire, où les événements de la vie internationale semblent, pour des raisons complexes, pencher tantôt vers des espoirs de paix et de progrès tantôt vers l'horreur d'un holocauste atomique, l'éminent Secrétaire général a montré de façon claire et constante la droiture morale, les vertus d'impartialité, de diligence et de connaissance profonde de nos problèmes, ainsi que l'art de se faire aimer qui font de lui quelqu'un d'indispensable à la réalisation des buts élevés de la vie internationale selon la Charte.

98. Sa réélection à l'unanimité était l'expression de l'appui inconditionnel de tous les peuples du monde et il est à présent logique d'espérer que les gouvernements des grandes puissances, qui ont déployé tant d'efforts pour le persuader d'accepter d'être réélu, fourniront, par leur appui effectif, la preuve de l'honnêteté de leurs intentions en facilitant les travaux de ce haut fonctionnaire.

99. Les travaux accomplis pendant la vingt et unième session sont d'importance. Les pactes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits

civils et politiques, le projet de convention sur le droit des traités, le document ayant trait à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extratmosphérique, la résolution sur la non-intervention, les résolutions ayant trait à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, la lutte contre l'analphabétisme, la situation dans le Sud-Ouest africain et tant d'autres questions témoignent de travaux accomplis fructueusement sous votre éminente direction, Monsieur le Président.

100. Ni de déplorables conflits armés ni les tensions de la guerre froide, les difficultés économiques et sociales, exacerbées de jour en jour par l'explosion démographique et le déséquilibre croissant entre les moyens financiers des puissances industrialisées et ceux des pays en voie de développement, n'ont pu provoquer de découragement ou de confusion et l'Assemblée générale, à la présente session, a montré à toutes les nations que nous travaillons à la réalisation d'un noble but de paix et de justice au-delà des divergences politiques inévitables.

101. L'Amérique latine est fière d'avoir joué un rôle dans tout cela. Notre participation aux débats et à l'élaboration des résolutions a été constante et mesurée. Maîtrisant les émotions qui auraient pu être provoquées par les difficultés et l'insatisfaction de nos peuples, nous nous sommes efforcés de parler avec une sérénité qui honore notre tradition juridique, nous avons toujours fait en sorte de donner plus que nous ne demandions en remettant à plus tard la satisfaction de certains désirs locaux, car nous sommes convaincus que dans la perspective rigoureuse de la causalité de l'histoire seul un organisme mondial respecté et efficace pourra constituer le ciment de l'édification de la prospérité universelle.

102. Avant de conclure je désire formuler un vœu qui me semble essentiel. Les gouvernements des grandes puissances ne doivent pas permettre au souci de leur propre grandeur de les éloigner de l'application des instruments internationaux que nous avons approuvés depuis la Charte de San Francisco jusqu'à ce jour.

103. Si la souveraineté politique nationale de ces grandes puissances fait passer les considérations nationales avant la vocation internationale exprimée dans la Charte et dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, il sera extrêmement difficile que nos documents théoriques se convertissent en une réalité de concorde et de paix pour les peuples. Les grandes nations ont créé une puissance et une prospérité particulières, mais elles n'ont pas encore réussi à instaurer dans leurs relations un ordre juridique qui élimine la guerre et l'injustice.

104. Un penseur bolivien a déclaré: "On ne peut être puissant impunément." Plus grandes sont la prospérité et la puissance nationales plus lourdes sont les responsabilités internationales. La tour d'ivoire des nationalités isolées a cédé la place au bâtiment qui nous abrite, aux Nations Unies issues d'un critère moral qui ordonne à ceux qui possèdent tout de collaborer au développement de ceux qui manquent encore de pain, d'écoles et d'hôpitaux, qui ordonne à ceux qui détiennent des armes puissantes et destructrices de ne pas s'en servir contre les peuples désarmés et qui

exige de ceux qui ont recours à la pénétration idéologique pour soumettre les peuples en cours de formation de ne pas intervenir dans les décisions qu'ils adopteraient librement en ce qui concerne leur propre destin. S'il en est ainsi, les générations futures diront peut-être de nous que nous avons été les architectes de la paix et de la justice. Les grandes puissances occupent une place spéciale devant l'histoire parce qu'il leur sera demandé des comptes de leur puissance et en cela les peuples sont implacables.

105. Au nom des représentants d'Amérique latine, je désire vous exprimer nos vœux de bonheur, en ce qui vous concerne, Monsieur le Président, et nos vœux de paix et de prospérité pour le peuple afghan.

106. M. AL-RASHID (Koweït) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation aimerait vous exprimer au nom du groupe arabe nos remerciements et notre reconnaissance les plus sincères pour avoir si bien guidé les travaux de cette assemblée générale jusqu'à une heureuse conclusion. Cette assemblée, dirigée par vous avec tant de compétence est parvenue à plusieurs résultats très positifs et très constructifs dans le domaine de la coopération internationale. En premier lieu, il y a eu les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont évolué peu à peu vers leur forme définitive, et auxquels vous avez, Monsieur le Président, consacré vous-même tant d'années d'efforts considérables, les défendant avec conviction et ténacité. En deuxième lieu, il y a eu la résolution sur l'espace extra-atmosphérique, accord qui est considéré comme une étape décisive dans la coopération internationale et comme le début d'une ère nouvelle aux plus vastes perspectives et riche de promesses d'un avenir meilleur. En dernier lieu, il y a eu la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui établit un mécanisme de coordination des activités industrielles à l'échelle mondiale, organisation dont la plupart des pays du monde, en particulier les pays en voie de développement, vont retirer grand profit.

107. Guider les travaux de l'Assemblée n'est pas une tâche facile, surtout lorsque les divergences d'opinion et d'optiques continuent à exister entre les pays et entre les groupes de pays. Cependant, Monsieur le Président, grâce à votre patience et à votre sagesse, à votre amabilité et à votre empressement à surmonter toutes les difficultés par la coopération, l'Assemblée générale a achevé son travail avec succès et dans les délais prévus.

108. Nous aimerions que vous sachiez, Monsieur le Président, combien votre contribution et vos efforts personnels ont été appréciés.

109. Je tiens à exprimer par la même occasion nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général, aux vice-présidents de l'Assemblée générale et aux présidents des principaux comités, à votre bureau et à tous les membres du Secrétariat qui ont fourni un travail inestimable.

110. Puis-je vous souhaiter, Monsieur le Président, une nouvelle année heureuse et prospère sous la protection divine.

111. M. TOMOROWICZ (Pologne) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vois que vous avez

l'air fatigué et cela n'a rien d'étonnant. Vous avez présidé, en effet, une session qui, aux yeux de beaucoup, n'était pas facile non seulement parce que l'ordre du jour débordait de problèmes ardu, mais aussi — et surtout, serais-je tenté de dire — en raison des événements qui ont eu lieu hors de cette enceinte. L'ONU en effet ne fonctionne pas dans le vide. De fait, la guerre au Viet-Nam a projeté une ombre menaçante sur nos débats, d'autant plus que, tout au long des trois derniers mois, nous avons assisté à une nouvelle intensification des opérations militaires, tant aériennes que maritimes, dans cette malheureuse région. Il est devenu plus évident que jamais que les professions de foi sont de peu de poids si elles ne sont pas suivies d'actes. L'Assemblée a été dominée par la crainte que la guerre en Indochine ne soit grosse de conséquences d'une portée incalculable pour le monde tout entier et qu'elle ne rende impossible la solution de nombreux et d'importants problèmes dans les domaines politique, économique et social, quelle que soit leur urgence. Aussi faut-il souligner qu'un effort considérable a été accompli sous votre présidence pour faire disparaître ou du moins pour atténuer les divergences d'opinions sur certains problèmes et obtenir des résultats positifs dans toute la mesure possible.

112. Nos efforts pour ralentir, sinon pour arrêter, la terrifiante course aux armements se sont reflétés dans notre décision de mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires et de répandre à la place la connaissance des effets désastreux de ces armes, dans notre décision de garder l'espace extra-atmosphérique exempt d'armes de destruction en masse et dans celle de proscrire sur cette terre l'usage des mêmes armes, y compris les armes chimiques et bactériologiques.

113. Nos efforts pour établir des relations paisibles entre les Etats se sont exprimés dans nos décisions relatives à la non-intervention et au non-usage de la force.

114. C'est sur nos aspirations à la liberté et à l'égalité pour tous les peuples que sont fondées nos décisions d'éliminer les vestiges du colonialisme, en particulier sa forme la plus brutale comme dans le Sud-Ouest africain, en Angola et au Mozambique, de condamner la discrimination raciale quelle qu'elle soit, d'interdire l'établissement de bases militaires dans les territoires dépendants, de confirmer les droits souverains des nations sur leurs ressources naturelles.

115. Notre désir d'assurer pleinement le respect des droits de l'homme s'est concrétisé dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

116. Ces excellents résultats nous rendent optimistes et il ne faut pas les sous-estimer, car, en dernière analyse, les véritables aspirations des peuples ne peuvent manquer de se graver dans la conscience de tous ceux qui, en politique, refusent d'abandonner leurs positions de force, qui ne tiennent pas compte des réalités du monde actuel lorsqu'ils empêchent la République populaire de Chine d'occuper le siège qui lui revient à l'ONU et qui font obstacle à l'unification de la Corée divisée.

117. Monsieur le Président, pendant votre mandat nous avons réélu U Thant comme Secrétaire général. Cette réélection d'un homme dans lequel nous plaçons notre espoir et notre confiance contribuera sans aucun doute à renforcer notre organisation, et le dévouement de U Thant à la cause de la paix aidera l'Organisation des Nations Unies à poursuivre les nobles buts de la Charte.

118. Dans votre déclaration d'ouverture, Monsieur le Président, vous avez exprimé le désir que la vingt et unième Assemblée passe à l'histoire comme Assemblée de la raison. Que la raison l'ait toujours emporté dans nos délibérations, on pourrait en débattre; en tous cas une chose est certaine: nous avons été guidés par la raison lorsque nous vous avons élu comme Président car nous avons besoin d'un homme d'un mérite exceptionnel pour cette session et, si je puis me permettre de le dire, vous vous êtes montré à la hauteur de notre attente. Vous avez accompli votre tâche avec une habileté admirable. Vous avez fait preuve d'une réelle impartialité; vous n'avez pas épargné vos sages avis chaque fois que l'un quelconque d'entre nous en avait besoin.

119. J'aimerais, au nom du groupe des pays socialistes, au nom de la délégation polonaise et en mon nom personnel, vous féliciter, Monsieur le Président, de l'heureuse conclusion de cette session et vous remercier de vos services désintéressés. Je voudrais par la même occasion exprimer notre gratitude au Sous-Secrétaire, M. Narasimhan, aux autres sous-secrétaires ainsi qu'au personnel du Secrétariat qui nous a aidés dans notre travail.

120. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'adresser à vous et à tous ceux qui ont travaillé avec vous au cours des derniers mois, au nom des groupes d'Europe occidentale et d'autres groupes.

121. Tous admirent mais peu envient le Président de l'Assemblée. C'est Macaulay qui a dit que "les fonctions ministérielles sont un esclavage laborieux et ingrat qui fait de vous le point de mire et qui est baptisé pouvoir par dérision". Ainsi en est-il pour le Président de l'Assemblée. Il a la position la plus élevée dans le monde des affaires internationales. Il incarne le concept nouveau, il incarne la notion nouvelle d'autorité internationale, mais il est aussi notre serviteur à tous.

122. J'ai souvent dit en parlant des fonctions du Secrétaire général qu'aucun homme au monde ne porte une plus lourde responsabilité et n'a moins de pouvoir. Cela est également vrai du Président de l'Assemblée générale. Cependant, si le Président doit avoir le sens du devoir, faire preuve d'humilité et d'un dévouement désintéressé à la cause de notre organisation, son pouvoir discrétionnaire est plus étendu, son jugement est souvent décisif et son aptitude à diriger toujours inestimable. Il doit avoir des dons éminents. Ceux-ci seraient trop nombreux à énumérer; cependant, citons parmi ses qualités l'impartialité d'un juge, la patience d'un saint et la robustesse d'un chêne — si je puis me permettre cette comparaison. Pourtant, de toutes les qualités d'un président idéal, la plus importante peut-être est le sens du moment opportun, fondé sur la compréhension pleine de sympathie des désirs de l'ensemble des membres de l'Assemblée.

123. Nous nous souvenons tous du passage bien connu de verset 3 du livre de l'Ecclésiaste:

... Il y a le moment pour tout et un temps pour tout faire sous le ciel:

... Un temps pour détruire et un temps pour bâtir;

... Un temps pour pleurer et un temps pour rire;

... Un temps pour gémir et un temps pour danser;

... Un temps pour se taire et un temps pour parler;

... Un temps pour la guerre et un temps pour la paix.

124. C'est votre sens du moment opportun, Monsieur le Président, reposant sur votre interprétation très précise et très humaine de nos vœux à tous, qui vous a permis de juger si bien quand était venu le temps pour se taire ou pour parler, pour être indulgent ou pour être ferme, pour prendre des initiatives ou pour les laisser aux autres, pour nous faire veiller ou pour nous laisser rentrer nous coucher.

125. Monsieur le Président, j'ai dit que personne ne vous envie. Personne en effet ne pourrait envier l'effort soutenu que demandent vos fonctions si astreignantes. En revanche, nous aimerions tous jouir d'une réputation semblable à celle que vous vous êtes faite, réputation de quelqu'un en qui l'on peut avoir confiance, réputation de force, réputation de fidélité aux meilleures traditions des Nations Unies.

126. Nous, vos sujets indisciplinés, sommes rarement d'accord sur quoi que ce soit et, comme vous ne le savez que trop, nous prenons un plaisir tout particulier à nous quereller sur des questions de procédure. En conséquence, la louange la plus haute que je puisse vous adresser, Monsieur le Président, est de vous dire avec respect et avec la gratitude la plus sincère que vous nous avez tous traités avec justice. Et, au nom du groupe de l'Europe occidentale et des autres groupes, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, à vous, au Secrétaire général et à M. Narasimhan, et à tout le personnel qui a travaillé pour nous avec tant de diligence, notre sincère et profonde gratitude.

127. M. BENITES (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, je prends la parole au nom des présidents des grandes commissions. Je sens combien il est difficile de le faire après les paroles éloquentes, les pensées élevées et les sentiments délicats qui ont été exprimés, surtout après l'orateur qui vient de me précéder, dont le discours m'a rappelé les moments les plus élevés et les plus émouvants de l'éloquence britannique. Je vais néanmoins m'efforcer d'exprimer non seulement les sentiments des présidents des commissions, mais aussi mes propres sentiments, puisque tout est à l'échelle humaine.

128. Il y a des années que j'ai eu le privilège de faire votre connaissance. Depuis lors, nous avons eu de nombreux entretiens agréables, portant parfois sur les problèmes ardues de l'Organisation des Nations Unies. D'autres, plus paisibles, étaient des incursions dans le monde des anciennes cultures asiatiques. Je me rappelle très clairement vous avoir un jour dit que ces cultures étaient si humaines que même lorsqu'il s'agit d'un dieu, comme dans le poème du Gilgamesh

babylonien, cela se sent. Le poème commence par ces mots: "Les deux tiers étaient d'un dieu et un tiers était homme." Ce sentiment d'humanité profonde se reflète constamment dans votre comportement. C'est pourquoi j'ai toujours admiré votre intelligence sereine, votre égalité d'humeur exemplaire et la compréhension très humaine dont vous faisiez preuve à l'égard des idées d'autrui, ainsi que la fermeté avec laquelle vous souteniez vos propres idées.

129. Lorsque votre candidature a été proposée, je n'ai jamais douté que votre élection ne soit un succès. Les faits ont justifié la foi qui nous animait et les espérances que nous avions fondées en vous. La période pendant laquelle vous avez assumé les fonctions de président marquera dans l'histoire des Nations Unies, par l'importance des résolutions adoptées sous votre direction éclairée.

130. En outre, pour ceux d'entre nous qui ont assumé les fonctions de présidents des grandes commissions, ce fut un plaisir de collaborer avec vous. Au nom de nous tous, de tous les présidents, je vous prie d'accepter l'expression de notre reconnaissance, de notre amitié, de notre sympathie. Votre courtoisie, votre bonté, vos directives aimables et vos conseils éclairés ont été les bases sur lesquelles se sont fondés nos travaux.

131. Un des plus grands succès de l'Assemblée qui se termine aujourd'hui sous votre égide a été, sans aucun doute, la confirmation d'un nouveau mandat pour le Secrétaire général, U Thant.

132. J'ai eu le privilège de représenter mon pays au Conseil de sécurité lorsqu'il a été élu pour la première fois. Dès 1960, je l'ai vu agir, comme représentant permanent de la Birmanie à l'Assemblée générale, avec sa manière caractéristique alliant la bonté à l'énergie, la sérénité à la fermeté et la dignité à la souplesse. J'avais alors pensé qu'il avait été extrêmement sage de choisir un homme qui unissait en lui le meilleur de la culture occidentale et la profondeur morale de ceux qui suivent la voie du milieu montrée par Siddharta Gautama, le Bouddha, qui a appris à l'homme à vaincre ses passions pour atteindre à la sublime sérénité. L'énergie douce, la prudence active, la fermeté bienveillante, qui ont fait de U Thant l'homme le plus universel de notre temps, sont le fruit de cette harmonie dont je viens de parler et en font le pilote indispensable qui, à travers les tempêtes de notre époque, nous conduira vers le havre tant souhaité de la paix.

133. Mes collègues, les présidents des grandes commissions, m'ont également chargé d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général et je me sens honoré d'être celui à qui il est donné de s'acquitter de ce devoir.

134. Je dois également exprimer la reconnaissance des présidents des commissions au personnel du Secrétariat, depuis les sous-secrétaires jusqu'aux fonctionnaires les plus modestes, aux interprètes si patients, aux traducteurs diligents, aux sténographes rapides, aux rédacteurs des comptes rendus analytiques, à tous ceux que nous ne voyons jamais, de même qu'à ceux que nous avons eu la joie de voir chaque jour. A tous, merci.

135. En conclusion, je tiens à déclarer que les travaux accomplis sous la sage direction du président Pazhwak et en collaboration avec le Secrétaire général, U Thant, seront durables. Le traité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, les pactes relatifs aux droits de l'homme et aux droits économiques, le projet de codification du droit des traités, la ratification du principe de la non-intervention, les progrès en matière de décolonisation et la lutte contre les infâmes régimes racistes resteront liés à cette session de l'Assemblée que vous avez conduite, Monsieur le Président, avec dignité et sagesse. Ce sera votre titre de noblesse.

136. Monsieur le Président, nous nous souviendrons tous de vous avec la phrase que Napoléon a dite lorsqu'il a rencontré Goethe et qui représente l'aspiration de tout être humain qui désire réaliser son potentiel: "Voici un homme."

137. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je parle en tant que représentant du pays d'accueil des Nations Unies.

138. Alors que l'Assemblée générale voit s'achever sa vingt et unième session ordinaire, je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis, à formuler notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ne se sont épargné aucun effort pour faire de cette session un succès historique.

139. Tout d'abord, et avant tout, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères remerciements pour l'admirable façon dont vous avez dirigé et guidé les travaux de l'Assemblée générale. La courtoisie, la sagesse, l'impartialité, la patience, l'énergie et la diligence dont vous avez fait preuve en conduisant nos importants débats au cours de ces trois derniers mois justifient pleinement la confiance que tous les membres de l'Assemblée générale ont mise en vous.

140. Ces excellents qualités font le plus grand honneur aussi bien à votre personne qu'à votre grand pays, duquel vous les tenez. Vous avez, Monsieur le Président, pris place à juste titre dans la noble compagnie des présidents remarquables de notre assemblée.

141. Qu'il me soit permis maintenant d'exprimer à U Thant notre reconnaissance particulière et sincère.

142. Monsieur le Secrétaire général, lorsque nous vous avons à nouveau désigné à l'unanimité pour un deuxième mandat de cinq ans, nous avons pris une décision qui figurera en première place sur la liste des principales réalisations de cette importante session. En décidant de rester en fonctions à ce poste, qui est le plus difficile du monde, vous avez une fois de plus montré que votre profonde sollicitude pour la paix l'emportait sur toute considération personnelle. Une fois de plus, je vous promets l'appui entier des Etats-Unis pour tout ce que vous entreprendrez dans cette noble cause.

143. Des remerciements chaleureux sont également dus à notre cher ami, le sous-secrétaire C. V. Narasimhan, pour les services indispensables qu'il a rendus à l'Assemblée générale et aux délégations pendant toute la session, de même qu'à tout le personnel du Secrétariat pour son soutien irréprochable, qui est

à tel point devenu une tradition que nous le considérons pour ainsi dire comme allant de soi. A chacun, ceux que nous voyons comme ceux que nous ne voyons pas, va notre profonde reconnaissance.

144. Qu'il me soit permis d'ajouter, en tant que représentant du pays hôte, que nous tous, citoyens des Etats-Unis, considérons comme un honneur d'accueillir les représentants éminents de tant de pays; leur présence nous a en outre permis de mettre à profit leur sagesse et leur amitié. Nous souhaitons à tous nos visiteurs un heureux retour dans leurs foyers.

145. En acceptant son nouveau mandat, le Secrétaire général a dit, lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale: "... toute ma foi et tous mes efforts seront sans réserve employés à maintenir et à développer le rôle de l'Organisation en tant que centre indispensable où s'harmonisent les efforts des nations vers nos fins communes, et en tant qu'instrument de plus en plus efficace de la paix et du développement." [1483ème séance, par. 30.] Ce vœu éloquent a marqué le point culminant de cette vingt et unième session de l'Assemblée générale. Je ne saurais exprimer de désir personnel plus fervent que celui de voir nos gouvernements et nous tous prendre sans réserve le même engagement et agir en conséquence.

146. A vous-même, Monsieur le Président, à vos collègues du Bureau, au Secrétariat tout entier et à tous les délégués mes collègues, qu'il me soit permis d'adresser, au nom du peuple des Etats-Unis, des vœux très chaleureux pour une nouvelle année heureuse et pacifique.

147. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Messieurs, je viens d'écouter les paroles extrêmement généreuses et les bons vœux adressés à la présidence. Je ne pense pas qu'un effort exagéré s'impose — sinon je l'aurais fait — pour trouver des mots de remerciement pour les présidents des divers groupes, le Président de la Première Commission, qui a parlé au nom des présidents des autres commissions, ainsi que le représentant des Etats-Unis. Je dirai simplement, en toute sincérité et du fond du cœur, que le sentiment de profonde gratitude que j'éprouvais déjà avant d'entendre leurs paroles s'accompagne maintenant d'une grande reconnaissance pour leur générosité à mon égard.

148. En dépit de l'envergure et de la complexité de notre ordre du jour, nous avons achevé notre travail dans les délais qui nous avaient été fixés; mais, ce qui est plus important, nous avons travaillé ensemble dans une atmosphère de coopération qui a abouti à certaines décisions significatives et, me semble-t-il, réalistes. Ainsi, nous arrivons à la fin d'un nouveau chapitre de l'histoire de cette institution dont nous faisons tous partie.

149. Depuis trois mois, nous nous sommes tous plongés profondément dans les tâches qui nous incombaient. Il nous est, par conséquent, difficile, et peut-être impossible, d'évaluer avec objectivité toute la valeur et l'efficacité des décisions prises. Il me semble pourtant vrai de dire que ces décisions auront un effet constructif sur l'orientation future et la force de notre organisation.

150. Nous reconnaissons tous, je pense, que cette assemblée s'achève dans une atmosphère très différente de celle qui a précédé la session. S'il est vrai que le climat n'a peut-être pas beaucoup changé dans le monde au cours de ces 13 semaines, il est des signes qui nous permettent d'espérer une attitude plutôt favorable à l'égard du principe de la coexistence, même dans les régions du monde où les complexités que présente cette politique sont considérables. On peut dire que, en dépit de certains aspects peu satisfaisants de la situation dans le monde, l'Assemblée s'est montrée plus positive au cours de cette session qu'à aucune session précédente. En sont particulièrement témoins les dispositions bien meilleures dans lesquelles se trouve l'Organisation et le fait que les tensions et divisions qui y règnent ont beaucoup moins pesé sur le travail de la présente session qu'on aurait pu s'y attendre.

151. Il est également vrai, bien sûr, que les réussites de l'Assemblée générale ne peuvent être jugées sur la seule base des questions inscrites à l'ordre du jour, car nos sessions offrent aux représentants responsables des gouvernements la possibilité — qui autrement ne se présenterait pas — de se rencontrer pour discuter officieusement et de façon directe des questions d'intérêt commun.

152. Nous sommes tous, je pense, plus conscients qu'auparavant du fait que la fonction essentielle des Nations Unies est de dégager une unité de la division. Au début de cette session, je m'étais permis d'avancer que les tensions actuelles ne provenaient plus de divergences sur les principes fondamentaux établis par l'Organisation mais plutôt des réactions provoquées par ces principes et par leur application. Au cours de la présente session, des efforts utiles ont été déployés pour rechercher des normes et des principes communs et pour découvrir des attitudes nouvelles fondées sur la raison humaine, dans un esprit d'harmonie et de compréhension. Nous ne devons donc en aucune mesure nous montrer déçus si l'Assemblée n'a pu aboutir à des solutions définitives sur certains problèmes, ou si des questions qui préoccupent le monde entier n'ont pas encore été réglées.

153. Si nous admettons que c'est le progrès, et non la perfection, qui doit servir d'étalon à notre jugement, tout ce que nous devrions alors demander à notre organisation c'est qu'elle continue, dans son optique universelle, de faire face à ces problèmes opiniâtres avec franchise et courage.

154. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que l'une des manifestations les plus heureuses et les plus significatives de cet espoir de voir la raison l'emporter au cours de cette session — et cela a déjà été souligné — a été le fait que le Secrétaire général, U Thant, ait reconnu le bien-fondé des raisons invoquées pour son maintien en fonctions et la décision qu'il a prise alors de demeurer à son poste. Sa décision servira, à coup sûr, les "intérêts supérieurs de l'Organisation et représentera ainsi un facteur positif de la situation internationale d'aujourd'hui" [1483ème séance, par. 24].

155. Nous trouvons encourageant que les Membres des Nations Unies aient reconnu l'efficacité du rôle du Secrétaire général; nous trouvons également encou-

rageante la confiance manifestée par U Thant, d'une part, concernant l'existence d'un désir sincère d'arriver à un accord sur les principes essentiels des opérations de maintien de la paix, sur une base mutuellement acceptable, et, d'autre part, parce qu'il a été lui-même encouragé à croire que la situation financière de l'Organisation se trouvera grandement améliorée dans un proche avenir, par suite de décisions que certains Etats Membres envisagent de prendre.

156. Une autre preuve importante de la vitalité des Nations Unies et des progrès de l'Organisation vers l'universalité a été la reprise, par l'Indonésie, de ses rapports avec l'ONU et l'admission en qualité de Membres de quatre Etats nouvellement indépendants: la Barbade, le Botswana, la Guyane et le Lesotho. C'est une grande satisfaction pour nous tous que, durant cette courte période, 107 millions de personnes environ soient venues se joindre aux peuples des Nations Unies qui se sont engagés à respecter la Charte.

157. Comment évaluer la façon dont cette assemblée a répondu aux grands impératifs qui se présentent à notre organisation au moment où elle aborde la troisième décennie de son existence? Je crois que, en dépit des limites que nous impose la situation mondiale actuelle et la relative modicité de nos ressources, nous pouvons mettre au bilan de ces 13 semaines de travail un certain nombre de résultats solides, sur lesquels il sera possible aux Nations Unies de construire.

158. Peut-être pourrions-nous concevoir le travail de cette session comme la construction d'un "édifice Nations Unies": de larges fondations ont été posées qui, sans être spectaculaires par elles-mêmes, sont assez amples pour nous permettre déjà d'imaginer la structure achevée qui s'élèvera dans les années à venir.

159. Puisqu'il est question des réalisations de ces semaines de travail, j'ai le plaisir, et le devoir aussi, de relever la contribution des présidents des grandes commissions, qui ont assumé un si lourd fardeau et tant de responsabilités au cours de cette session. A M. Benites, de la Première Commission, à M. Jakobson, de la Commission politique spéciale, à M. Tell, de la Deuxième Commission, à Mme Embarek Warzazi, de la Troisième Commission, à M. Fakreddine, de la Quatrième Commission, à M. Aşıroğlu, de la Cinquième Commission, et à M. Pěchota, de la Sixième Commission, qui ont dirigé leurs commissions respectives avec une énergie inlassable, une grande compétence et un souci d'efficacité, va la gratitude profonde de tous les membres de cette assemblée, et la mienne en particulier. Je leur ai demandé de fournir des rapports détaillés sur les travaux de leurs commissions; s'ils le font, ces rapports seront distribués en tant que documents officiels, afin de nous permettre de disposer d'une évaluation plus approfondie des travaux de l'Assemblée au cours de cette session. Je me bornerai donc à quelques observations générales.

160. En établissant le bilan des questions examinées à la présente session, il convient d'accorder une place de premier plan au Traité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, au sujet du-

quel j'avais exprimé quelque espoir au début de la session. Je voudrais me joindre à la déclaration faite par le Secrétaire général à propos de ce traité, qui marque d'un nouveau jalon la plus récente aventure de l'homme. Pour la première fois depuis l'avènement de l'âge de l'espace, une loi de caractère obligatoire a été promulguée concernant l'espace extra-atmosphérique. Ce traité doit être considéré comme un pas important vers la paix et, espérons-le, vers la fin de la période de guerre froide, car il vient à un moment où les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique avancent à grands pas vers le jour où ils envieront sur la Lune des engins spatiaux avec des hommes à bord. Ainsi, ce traité n'est pas seulement une preuve de la volonté de réduire les tensions; c'est aussi un présage pour l'avenir, dont nous ne pouvons encore prévoir l'importance pour l'humanité. Permettez-moi de dire que, en cherchant à créer dans l'espace extra-atmosphérique un vaste domaine de paix pour le bien de l'humanité tout entière, nous ne devons pas oublier, s'il m'est permis de me répéter, que ce qui vaut pour la Lune vaut sans aucun doute pour notre propre planète.

161. En termes concrets, ce que nous souhaitons tous, c'est que le Traité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique mène à un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et à la prévention d'une prolifération plus poussée d'armes nucléaires. C'est la première fois que nous voyons la question d'un traité nucléaire être considérée comme étant du ressort des Nations Unies, et pas seulement comme un sujet d'accords bilatéraux entre Etats. Le très large appui que ces propositions ont trouvé auprès de l'Assemblée générale est un signe de la préoccupation profonde et constante de cette organisation mondiale tout entière au sujet de la crise nucléaire. Nous suivrons donc avec inquiétude, et en même temps avec espoir, les efforts constants des organes des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

162. Nous pouvons également nous sentir encouragés par les mesures prises au cours de la session pour assurer le respect des droits et principes qui figurent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et pour assurer leur efficacité en leur donnant force de loi.

163. Cette assemblée a franchi un pas de plus vers la mise en application des droits et libertés figurant dans la Déclaration universelle, en adoptant les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qui, lorsqu'ils seront ratifiés, obligeront les Etats intéressés à appliquer presque tous les droits et libertés proclamés dans la Déclaration universelle et, en outre, le droit de tous les peuples et de toutes les nations à l'autodétermination. Ces pactes sont peut-être imparfaits et limités à présent, mais ils existent et pourront être améliorés. Par-dessus tout, ils fournissent le moyen d'appliquer les principes, et c'est là une tâche particulièrement pressante et d'importance vitale.

164. La Déclaration universelle a déjà prouvé son influence dynamique sur notre société qu'elle transforme; mais ce n'est qu'en incorporant les droits et principes qu'elle proclame à des accords internationaux qui lient fermement les Etats intéressés

sur le plan juridique qu'on pourra en faire un instrument réellement efficace. Evidemment, et cela je l'ai déjà dit, nous devons tendre à bâtir un avenir où tous les pays du monde adhéreront sans réserve à ces accords et où cette adhésion deviendra, en définitive, une condition à remplir pour être admis aux organisations internationales.

165. Nos travaux, à la présente session, ont été marqués par des progrès réels dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les décisions et résolutions que nous avons adoptées ici sur les problèmes coloniaux sont formulées en des termes qui présagent clairement l'approche des dernières phases du colonialisme. Reflétant la pensée et les opinions de la vaste majorité des Etats Membres, les décisions de l'Assemblée ont souligné les confrontations existantes qu'elles ont définies à nouveau, en termes précis. A mon sens, ces confrontations très dangereuses et graves de conséquences, qui sont dues à des questions de race, ne prendront pas nécessairement des proportions critiques si les gouvernements se conforment strictement aux pactes et aux principes qui sont adoptés et proclamés dans cette enceinte.

166. Je suis sûr que l'avenir dira, en ce qui concerne le Sud-Ouest africain, que l'Assemblée a, de façon mémorable, fait un grand pas en avant sur le plan des principes.

167. Nous savons tous que cette organisation a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'examen de la situation et des mesures à prendre dans ce territoire. Je pense qu'il y a intérêt à rappeler les débats à ce sujet pour montrer le sérieux avec lequel l'Assemblée s'est penchée sur ce problème.

168. La création d'un comité spécial et la session extraordinaire que l'Assemblée tiendra au début de l'an prochain montrent clairement que cette organisation est résolue à apporter sa contribution à l'édification de l'avenir du Territoire du Sud-Ouest africain et à ses habitants. La décision historique adoptée par l'Assemblée a non seulement réaffirmé l'autorité et la continuité de la responsabilité de la communauté internationale, mais aussi résolu la question cruciale qui s'est posée entre l'Organisation mondiale et la Cour internationale de Justice.

169. L'Assemblée a examiné longuement et attentivement bon nombre de questions économiques relatives au délicat problème de l'adaptation et du développement de l'économie mondiale aux fins d'établir un système intégré de commerce auquel pourraient participer, dans leur intérêt mutuel, à la fois les jeunes pays et les nations très industrialisées.

170. A la présente session, nous avons constaté que la plupart des Etats Membres de notre organisation reconnaissent la nécessité de trouver un mode de coexistence entre les pays se trouvant à deux stades différents de développement économique, autrement dit entre les pays à économie industrialisée et les pays à économie de subsistance, entre les nations riches et les nations pauvres. A mon sens, la présente session a mis en lumière les moyens par lesquels la coopération entre les deux groupes de nations permettra de bâtir une économie nouvelle et un ordre social nouveau qui empêcheraient les problèmes économiques aigus

de notre temps de devenir de graves problèmes politiques et de nouvelles sources de conflit. Nous nous rendons de plus en plus compte que, si les imperfections du présent système économique international donnent lieu à de tels conflits, ce sera parce que nous n'aurons pas employé les moyens qui sont en notre pouvoir pour les éviter.

171. L'une des plus importantes mesures prises au cours de la présente session a assurément été l'adoption de la résolution sur l'afflux de ressources extérieures dans les pays en voie de développement, résolution qui établit les principes et les responsabilités du développement économique dans ces pays et les relie étroitement au problème du financement international. Parallèlement, le rôle continu de l'Organisation des Nations Unies dans le secteur de l'industrialisation du développement économique a été clairement défini à la présente session lors de la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en tant qu'organisme autonome et qu'organe de l'Assemblée générale.

172. Ainsi donc, grâce au travail récemment accompli ici dans le domaine du développement économique, nous pouvons espérer que notre organisation jouera un rôle de plus en plus important et de plus en plus efficace dans la tâche capitale qui consiste à redresser le déséquilibre économique mondial.

173. Au moment où prend fin la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, nous pouvons dire que la période d'incertitude pour notre organisation a pris fin. L'Organisation des Nations Unies a surmonté de sérieuses crises et continuera, à travers les temps, d'être un aspect de la destinée turbulente et difficile de l'homme sur cette planète. Sa tâche doit être de donner à la terre cette unité qui se symbolise dans la forme sphérique dont la nature elle-même l'a dotée et qui doit assurément faire comprendre à l'homme qu'il lui appartient de réaliser la même unité par la coopération et la coexistence dans tous les aspects de sa vie spirituelle et matérielle.

174. Nous avons également eu, au cours de nos travaux, la satisfaction de constater l'esprit constructif dont les Membres ont fait preuve en ce qui concerne la stricte application de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, ainsi que le droit des peuples à l'autodétermination.

175. Les efforts persévérants déployés par tous les intéressés ont permis d'adopter une résolution réaffirmant clairement la conviction des Etats Membres des Nations Unies selon laquelle la tendance croissante à l'intervention représente un danger pour l'humanité. A mon avis, la présente session a, de ce fait, donné une nouvelle importance au principe de la non-ingérence et à l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force. Il faut espérer que tous les Etats, grands ou petits, qui sont appelés à mettre en œuvre les principes visant au règlement pacifique de tous les différends se pénétreront de l'esprit véritable qui a inspiré tous ces efforts en vue d'éliminer la guerre et l'effusion de sang.

176. Mais nous reconnaissons tous que l'état de guerre qui continue de régner est une cause d'inquiétude et de préoccupation, parce que la situation est

tragique et parce que des êtres humains sont tués et aussi parce qu'une guerre qui fait rage dans une région du monde peut s'étendre et embraser toute notre planète.

177. Il est évident que les Nations Unies ne peuvent intervenir en aucune façon dans la guerre au Viet-Nam. Mais il est également clair, ainsi que l'ont montré la discussion générale et tous les contacts diplomatiques qui ont pu être établis grâce à cette assemblée, qu'une grande majorité des nations, en tant que membres de la famille humaine, ne peuvent rester indifférentes devant des questions de guerre et de paix. Car les représentants réunis ici représentent non seulement les Etats Membres des Nations Unies, mais aussi une très grande majorité des gouvernements et des peuples du monde. En conséquence, ils ont le devoir non seulement de s'intéresser aux problèmes qui affectent la paix du monde, mais aussi d'accepter une lourde part de responsabilité en la matière.

178. Pour ce qui est de la guerre au Viet-Nam, si je peux faire quelques observations personnelles, je dirais qu'à nos yeux le simple témoignage de bonne volonté qui a pris la forme d'un cessez-le-feu temporaire ne saurait être jugé suffisant, quel qu'en soit l'avantage. Il faut espérer que l'esprit qui a motivé cet accord de cessez-le-feu se maintiendra et s'étendra.

179. Ce soir, au moment où s'achèvent nos délibérations, nous ne pouvons faire plus que de voir dans l'accord de cessez-le-feu au Viet-Nam un signe permettant d'espérer une fois de plus qu'une solution pourrait être trouvée dans le sens indiqué par le Secrétaire général quand il a posé la question suivante:

"Est-ce trop espérer de penser que ce qui est rendu possible pendant deux jours seulement, par la venue de fêtes communes, pourra bientôt être réalisable, pendant une plus longue période, du fait des nouveaux engagements requis par la paix, de façon que puisse être instaurée l'atmosphère nécessaire à des entretiens utiles dans la recherche d'une solution pacifique?" [1483ème séance, par. 27.]

180. Nous savons tous que de grands efforts ont été et continuent d'être déployés pour que puissent être entamés des entretiens sur la question des négociations relatives à la situation au Viet-Nam. On attache beaucoup de prix au rôle personnel joué par U Thant, parmi d'autres dirigeants dans le monde. Il convient que tous ces efforts prennent la forme d'une diplomatie discrète soumise aux règles de la sagesse et de la patience.

181. Le désir de voir établir la paix au Viet-Nam est universel. On sait également qu'une solution militaire ne profiterait à personne et qu'elle serait absolument contraire aux intérêts du peuple vietnamien, lesquels devraient passer avant toute autre considération.

182. En revanche, pour tout le monde, une solution pacifique est la seule souhaitable. Par solution pacifique, on entend évidemment une solution par voie de négociations. Malheureusement, il n'a pas encore été établi entre les parties intéressées de contacts plus efficaces à cette fin.

183. Nous ne pouvons que lancer un appel à toutes les parties directement en cause non seulement pour que, pendant la période de trêve, elles déclarent leurs positions respectives avec des réserves, mais aussi pour que, à titre d'engagement qu'elles prendraient à l'égard de toutes les nations du monde et de l'ensemble de l'humanité, elles affirment qu'elles ne recherchent rien d'autre qu'une solution pacifique et qu'elles sont disposées à établir des contacts appropriés en vue d'examiner les conditions dans lesquelles des négociations pourraient être entamées. Cet appel personnel, nous le lançons sans préjudice des propositions ou suggestions qui ont été ou seront faites à l'avenir, ni des positions adoptées jusqu'ici par les parties intéressées. De cette façon, nous pourrions peut-être aider à dissiper certains sujets de méfiance et, par tant, à apaiser l'inquiétude des peuples du monde, qui pourront espérer qu'une entente honorable mettra fin au conflit.

184. En faisant une telle déclaration pendant la période de trêve, ni l'une ni l'autre des parties n'aura à craindre de nuire en quoi que ce soit à sa position. Pour tous ceux qui honorent la paix, cette initiative pourrait être le début d'efforts préliminaires tendant à une entente honorable.

185. Cet appel ne doit en aucune façon être envisagé dans le cadre ou à la lumière de l'une quelconque des propositions relatives à la situation au Viet-Nam. Cet appel devrait précéder toute autre mesure, sauf la trêve qui a déjà été décidée.

186. Pour que la paix mette fin à une guerre tragique, destructrice, injustifiée et dangereuse, il faut espérer que tous ceux qui sont sincères et ont le sens des responsabilités répondront à cet appel. Ce n'est que lorsque les parties directement intéressées auront créé l'atmosphère voulue qu'elles pourront s'attendre que les autres les aident et aident la cause de la paix.

187. En passant en revue les résultats que nous avons accomplis pendant cette période de 13 semaines, je reconnais que je dois une profonde gratitude à tous les présidents et autres membres des bureaux des grandes commissions, et aux vice-présidents de l'Assemblée qui, à mon avis, ont aidé le Président plus que tous les vice-présidents antérieurs, au Secrétaire général, à M. C. V. Narasimhan, sous-secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale, aux autres sous-secrétaires qui ont tant contribué au bon fonctionnement de l'Assemblée, ainsi qu'aux interprètes invisibles mais infatigables et à tous les autres fonctionnaires du Secrétariat qui ont travaillé pour l'Assemblée et qui, par leur coopération et leurs efforts dévoués, ont rendu ces résultats possibles. Pour ma part, j'espère seulement mais sincèrement qu'il m'a été possible de justifier dans une certaine mesure la confiance que l'Assemblée a placée en moi au début de la session. Je sais que, si j'ai pu y parvenir tant soit peu, je le dois aux membres qui ont eu le souci de voir progresser l'Assemblée dans l'harmonie.

188. Peut-être devrais-je maintenant souligner que, dans tous mes rapports de travail avec les représentants des Etats Membres, jamais une requête n'a dû être rejetée, qu'elle ait émané d'eux ou de moi-même, et qu'aucun n'a jamais insisté sur tel ou tel point lorsque ses vues ne pouvaient être conciliées avec les vœux des autres.

189. Maintenant que le moment est venu pour les membres de l'Assemblée de se séparer et de regagner des foyers heureux et confortables, j'espère qu'ils ne m'en voudront pas de leur faire part d'une grave pensée en leur offrant les vœux qui sont de mise et en leur souhaitant succès et prospérité pour les mois à venir.

190. Il convient, j'en suis sûr, que nous pensions à ceux de nos semblables qui sont privés de paix et sont plongés dans la guerre, à ceux à qui sont refusés tout confort et tout soutien, à ceux qui sont privés de leurs droits de l'homme et obligés de mener une vie de réfugiés, à ceux qui vivent sous l'oppression et la tyrannie, à ceux qui ne peuvent jouir de la dignité inhérente à tous les êtres humains et à ceux qui n'ont pas de liberté dans leur propre patrie.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière
ou à la méditation

191. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Clôture de la session

192. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare close la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 55.